

**CA GRAND PARIS SUD
SERVICE COURRIER**

le **13 MAI 2025**

56256



Monsieur Michel Bisson

Président de la Communauté d'agglomération
Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart
500, place des Champs-Élysées
BP62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex

Agence Seine-Amont

Éric FUCHS
Directeur de l'agence

Nos références n°-165

Affaire suivie par :

S. Manca

☎ 01.43.39.02.37

sophie.manca@haropaport.com

Bonneuil-sur-Marne, **EXPÉDIÉ LE 13 MAI 2025**

Objet : Avis HAROPA PORT sur le SCOT arrêté de Grand Paris Sud

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 février 2025, vous avez adressé pour avis à HAROPA PORT | Paris le projet de SCOT arrêté par délibération du 4 février 2025 de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, et je vous en remercie.

HAROPA PORT gère sur le territoire de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart la plateforme multimodale d'Évry, le port urbain de Corbeil Saint-Nicolas, une emprise sur la zone de l'Apport Paris, auxquels s'ajoutent 4 ports privés et une réserve foncière sur la commune Saint-Germain-les-Corbeil, représentant un trafic fluvial d'environ 700 000 t en 2023.

La version arrêtée du SCOT reprend globalement les principaux enjeux liés au transport fluvial et au report modal des flux logistiques. Toutefois certains points nous semblent de nature à fragiliser la préservation et le développement de nos installations portuaires.

C'est pourquoi HAROPA PORT formule les demandes suivantes :

1- Dans le DOO

- Dans le paragraphe 2.2.1.1 « *Renforcer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire sur ses berges et via ses ports* », **ajouter dans les recommandations :**
 - **Valoriser et renforcer la vocation multimodale de la zone d'activité de l'Apport Paris**
 - **Conforter la vocation fluviale de la zone industrielle à Grigny et Ris-Orangis**

HAROPA PORT | PARIS

Agence Seine Amont - 5, Route de Stains

94387 Bonneuil-sur-Marne Cedex – FRANCE

01.43.39.02.50 - accueil-asam@haropaport.com

- Dans le paragraphe 2.2.1.2 « *Proposer un nouvel aménagement des berges de Seine pour y développer des activités ludiques et sportives, en mettant en œuvre le Parc Naturel Urbain* », préciser :
- Favoriser la mise en œuvre des trois sites de baignade respectivement sur les communes de Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes et Le Coudray-Montceaux, **dès lors qu'ils n'obèrent pas le trafic fluvial de fret.**
- 2- Sur les cartes (cf. annexe jointe)
- Sur la carte « Préserver et valoriser l'armature naturelle et agricole de Grand Paris Sud » :
- Les terrains support de la réflexion sur l'extension du port d'Évry sont représentés en vert, correspondant à « préserver l'armature naturelle », ce qui rend impossible le développement du port. HAROPA PORT demande que **cette destination soit supprimée sur l'emprise juxtaposée aux terrains lui appartenant.**
- Sur la carte « Préserver et restaurer les continuités écologiques de Grand Paris Sud » :
- Un liseré vert est présent le long des berges de Seine à Évry-Courcouronnes au nord de l'A104 (correspondant aux terrains du port existant et aux terrains support des réflexions pour l'extension). Ce liseré a pour légende « préserver les réservoirs de biodiversité secondaire ». **HAROPA PORT demande que ce liseré soit supprimé, considérant la faible valeur écologique de cet ensemble de terrains (en témoignent des inventaires faune flore 4 saisons que HAROPA PORT a réalisés en 2022).**
 - Une zone humide avérée est identifiée le long des berges de Seine à Évry-Courcouronnes au nord de l'A104 (correspondant aux terrains du port existant et aux terrains support des réflexions pour l'extension). Les inventaires réalisés en 2022 n'ont pas identifié de zones humides. **HAROPA PORT demande la suppression de cette zone humide avérée.**
 - Le principe de zone humide potentiel, sur l'ensemble du linéaire de berges, n'est pas compatible sur les espaces portuaires existants et déjà imperméabilisés. **HAROPA PORT demande la suppression de l'aplat « zones humide potentielles » sur les zones portuaires existantes.**
 - Un corridor écologique est représenté sur le port de Corbeil Saint-Nicolas. HAROPA PORT a récemment réaménagé ce port en intégrant des plantations à vocation d'insertion paysagère et de gestion alternative des eaux pluviales. Ces espaces plantés peuvent être un support pour des espèces végétales et animales, mais il ne s'agit que de bandes plantées à l'intérieur du port qui conserve un aspect de quai en partie minéralisé permettant le transbordement de marchandises et de passagers. **HAROPA PORT demande la suppression de ce corridor écologique.**

Ainsi, sous réserve de la prise en compte de ces observations, HAROPA PORT délivre un avis favorable sur le projet de SCOT.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Éric Fuchs

